**SOCIETE** <1 >

**SARL AU CAPITAL SOCIAL :** <3 >**DINARS**

**SIEGE SOCIAL :** < 2>

**IDENTIFIANT UNIQUE :** <4 >

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU** < 5>

L’assemblée générale s’est tenue le <5 > à <6 > heures entre les associés de la société <1 >, société à responsabilité limitée au capital de < 3> Dinars (ci-après désignée la « **Société** »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l’ « **Assemblée** »).

Associés présents ou représentés :

* <10 >
* [À répéter autant de fois que le nombre indiqué en à la q 9]

<Autre(s) personne(s) présente(s) ou représentée(s) :

* <11 > > [A faire apparaitre uniquement si les informations à la q11 sont remplies]

<L’Assemblée est présidée par < 8.1>.[si réponse à q8 est non]

<L’Assemblée est présidée par le gérant de la Société.> [si réponse à q8 est oui]

<Le président constate que les associés représentants au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.> [si réponse à q12 est oui]

Le président dépose sur le bureau :

* Les statuts de la Société
* Le texte des résolutions proposées
* <La lettre de démission de l’ancien gérant> [à rajouter si le choix à la 13 est Démission de précédent gérant]

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité des associés.

**DEUXIEME RESOLUTION**

<L’Assemblée prend acte de la démission de <13.2 > de ses fonctions de gérant et de lui donner quitus entier ferme et définitif quant à sa gestion antérieure de la Société.> [à rajouter si le choix à la q 13 est Démission du précédent gérant]

<L’Assemblée prend acte décès de <13.3 > > [si la réponse à la question q13 est le décès].

<L’Assemblée décide de révoquer < 13.1> de la gérance de la Société.> [si la réponse à la question q13 est la révocation]

<L’Assemblée décide de nommer < 14 >, titulaire de la carte d’identité nationale n° < 15.1>, pour une période de <16> ans, tout en lui accordant les pouvoirs les plus étendus pour gérer, administrer et représenter la Société en toutes circonstances.> [si la réponse à la question q15 est oui]

<L’Assemblée décide de nommer < 14 >, titulaire du passeport <15.2> n° < 15.3>, pour une période de <16> ans, tout en lui accordant les pouvoirs les plus étendus pour gérer, administrer et représenter la Société en toutes circonstances.> [si la réponse à la question q15 est non]

<Le gérant aura une rémunération mensuelle brute de < 17.1> et sera considéré comme un indépendant, responsable individuellement du paiement de ses impôts et, le cas échéant, de ses contributions sociales.> [si la réponse à la question q17 est oui]

Le nouveau gérant présent à l’Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu’ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à majorité des associés.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à majorité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à <7> heures.

**LE PRESIDENT**

< **8** >

# LES ASSOCIES

**< 10 >**

**Bon pour acceptation des fonctions de gérant**

**<14 >**